

Département  
Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de  
membres du  
conseil : 26  
En exercice : 26  
Qui ont pris part à  
la réunion 22

SÉANCE DU MARDI 24 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre février, le conseil municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 22

Date de  
convocation :  
11 février 2026

MM Christian GIRARDI, Cathy LARRIEU, Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON, Michèle BEUTON, Henri NEBLE, Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN, Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Véronique CARTAUD, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN

Objet de la  
délibération

Étaient absents : 4

Valérie BIDET, Céline BRESSANINI, Paula DA CUNHA, Guillaume GIRARDI

MISE EN VENTE  
DES BIENS  
COMMUNAUX

Pouvoirs de vote :

Valérie BIDET à Monsieur Henri NEBLE  
Céline BRESSANINI à Madame Cathy LARRIEU  
Paula DA CUNHA à Monsieur Christophe MELON  
Guillaume GIRARDI à Monsieur Christian GIRARDI

Secrétaire de séance : Madame Michèle BEUTON

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1,

VU les estimations du service des Domaines,

Les biens communaux concernés par cette délibération sont des actifs anciens, dont l'entretien et la gestion engendrent des

coûts importants pour la commune. Avec le temps, ces propriétés ont vu leur valeur d'usage diminuer, et leur état général nécessite des dépenses croissantes pour assurer leur sécurité, leur maintenance et leur conformité aux normes en vigueur.

Face à ces charges financières lourdes et récurrentes, la commune se trouve dans l'obligation d'adopter une gestion rigoureuse de son patrimoine. La conservation de ces biens ne se justifie plus au regard de leur faible utilité au service de la collectivité, et leur vente apparaît comme une solution pertinente pour alléger les dépenses communales.

La cession de ces biens permettra non seulement de réduire les charges liées à leur entretien, mais aussi de dégager des ressources financières destinées à soutenir d'autres projets prioritaires pour la commune. Ainsi, cette opération s'inscrit dans une démarche pragmatique et responsable, visant à optimiser la gestion du patrimoine communal tout en assurant une meilleure allocation des fonds publics.

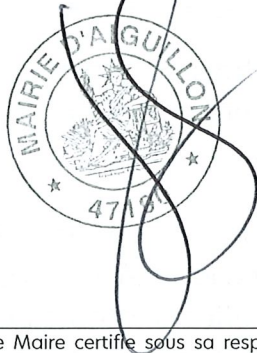
Il convient donc d'approuver la vente des biens communaux identifiés ci-dessous, au bénéfice de la commune et de ses habitants, dans un souci d'efficacité budgétaire et de dynamisation de nos ressources.

| BIEN                                          | ADRESSE                  | PARCELLE | VALEUR<br>VENALE DES<br>DOMAINES | PRIX DE<br>VENTE<br>(NET<br>VENDEUR) |
|-----------------------------------------------|--------------------------|----------|----------------------------------|--------------------------------------|
| Logement de<br>l'ancienne école<br>Saint-Côme | 6357 Saint-<br>Côme      | G 570    | 105 500 €                        | 116 050 €                            |
| Logement du<br>stade Marcel<br>Durand         | 2 rue du 19<br>mars 1962 | ZR 317   | 104 500 €                        | 114 950 €                            |
| Deux<br>appartements<br>rue Gambetta          | 20 rue<br>Gambetta       | I 787    | 98 000 €                         | 107 800 €                            |
| Terrain « Cap du<br>Bosc »                    | Cap du Bosc              | A 983    | 130 €                            | 143 €                                |
| Terrain « Les<br>Carterées »                  | Les<br>Carterées         | ZA 178   | 820 €                            | 902 €                                |
| Terrain<br>« Caneberots »                     | Caneberots               | ZB 14    | 180 €                            | 198 €                                |

*Luz-Victoria MELON, Thierry BORDIN, Rémy SERGENT, Brigitte LEVEUR, Jean-Claude PEREUIL, Laurence DUCOS, Martine TOULMONDE, Sylvio GUINGAN*  
*Ne prend pas part au vote et n'est donc pas comptabilisé pour le calcul du quorum (article L2131-11 du CGCT) : Véronique CARTAUD (L'Adresse)*

- ACCEPTE la mise en vente des biens communaux aux prix (net vendeur) indiqués dans le tableau ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux divisions des parcelles G 570 et ZR 317 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire établir tous les diagnostics nécessaires à ces cessions ;
- CHARGE l'agence immobilière L'Adresse à Aiguillon de procéder à la vente des biens bâtis (parcelles G 570, ZR 317 et I 787) et d'effectuer toutes les démarches y afférant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les documents

Le Maire,  
Christian GIRARDI



La secrétaire de séance,  
Michèle BEUTON

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Beuton', written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compte de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Il est précisé que les logements sont actuellement tous loués et que les logements seront donc vendus en cours de bail, avec locataire occupant.

Pour les parcelles G 570 et ZR 317, il sera nécessaire de prévoir une division parcellaire au moment de la vente.

Le service des Domaines a été sollicité par la commune d'Aiguillon afin d'établir la valeur vénale des biens, permettant de fixer le prix de vente. Il est proposé de majorer la valeur vénale établie par le service des Domaines de 10%, soit :

| BIEN                                    | ADRESSE               | PARCELLE | SURFACE<br>CADASTRALE | SUPERFICIE<br>LOGEMENT                    |
|-----------------------------------------|-----------------------|----------|-----------------------|-------------------------------------------|
| Logement de l'ancienne école Saint-Côme | 6357 Saint-Côme       | G 570    | 525 m <sup>2</sup>    | 88 m <sup>2</sup>                         |
| Logement du stade Marcel Durand         | 2 rue du 19 mars 1962 | ZR 317   | 9 606 m <sup>2</sup>  | 88 m <sup>2</sup>                         |
| Deux appartements rue Gambetta          | 20 rue Gambetta       | I 787    | 275 m <sup>2</sup>    | 73 m <sup>2</sup> pour chaque appartement |
| Terrain « Cap du Bosc »                 | Cap du Bosc           | A 983    | 430 m <sup>2</sup>    | /                                         |
| Terrain « Les Carterées »               | Les Carterées         | ZA 178   | 820 m <sup>2</sup>    | /                                         |
| Terrain « Caneberots »                  | Caneberots            | ZB 14    | 180 m <sup>2</sup>    | /                                         |

Il est précisé que les frais de géomètre seront à la charge de la commune d'Aiguillon et que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé de charger l'agence immobilière L'Adresse à Aiguillon de procéder à la vente des biens bâtis (parcelles G 570, ZR 317 et I 787) et d'effectuer toutes les démarches y afférant. L'agence immobilière L'Adresse à Aiguillon prendrait 7 000 € par bien vendu.

**Le Conseil municipal,  
après en avoir délibéré**

*25 pour : Christian GIRARDI (et par procuration Guillaume GIRARDI), Cathy LARRIEU (et par procuration Céline BRESSANINI), Eric LE MOINE, Lise ROSSET, Alain LAFON, Christophe MELON (et par procuration Paula DA CUNHA), Michèle BEUTON, Henry NEBLE (et par procuration Valérie BIDEY), Joël JACOB, Bernadette CAPDEVILLE, Daniel GRISEY, Joël BIN, Didier CAMPAN,*